

PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 AVRIL 2025

Etaient présents à cette Assemblée : J. LEVI VALENSI, J. GERARD, D. CAMHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J.M. ARNAUD, D. PETIT, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, M. RIBES, A. RUBIOLO, C. FREMY, M. CUTILLO, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : M. CATELIN représentée par M. GUILLET, M. SOONEKINDT représenté par G. SORBA, V. PELLISSIER représentée par J. GERARD, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI-VALENSI, C. MARTIN représenté par D. CAMHI, Y. FALCHI représenté par J.P. VENTURINI, S. BOULINGUEZ représentée par D. BARBIER, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, C. BARRIERE représentée par J. PRUNARET.

Absent non excusé : M.L. VOLAND.

Secrétaire de séance : est élu Guillaume SORBA

J. LEVI-VALENSI remercie les services administratifs et techniques pour la préparation du vote du budget. Il dit que le mandat actuel a été très dynamique en termes d'investissements.

L'appel est fait par G. SORBA.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h45.

J. LEVI-VALENSI demande à inscrire un rapport complémentaire sur table : convention Wepoppins. Pas d'objection.

G. SORBA fait la lecture de la liste des délibérations du conseil du 14 mars.

J. LEVI-VALENSI dit que nous avons oublié de voter les 3 derniers PV détaillés. Il demande s'ils sont approuvés à l'unanimité.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il doit laisser la présidence du Conseil municipal pour le vote du CFU.

C. GENRE explique que le Code général des collectivités territoriales prévoit que lors de la séance du Conseil municipal au cours duquel le compte financier unique est approuvé, le Maire ne doit pas présider la séance dans sa totalité.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il propose d'élire sa 1^{ère} adjointe D. CAMHI.
Unanimité.

D. CAMHI désigne J. LEVI-VALENSI comme rapporteur des questions du Conseil municipal.

1^o) Adoption du Compte financier unique 2024 de la Commune

J. LEVI-VALENSI explique que le Compte financier unique (CFU) est le document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il remplace le compte de gestion qui était tenu par le Trésorier et le Compte administratif qui était tenu par le Maire.

Il retrace les 4 décisions modificatives.

Il donne les chiffres de recettes et des dépenses.

Il propose de projeter les graphiques et de les commenter en donnant des détails.

C. FREMY demande ce qu'il y a dans le chapitre 11.

J. LEVI-VALENSI répond qu'il y a tout ce qui est énergie, fournitures, prestations de services... Il s'agit de toutes les charges à caractère général qui permettent le fonctionnement de la collectivité. Les subventions sont au chapitre 65.

Il continue à commenter les graphiques.

A la demande du rapporteur, M. ARNAUD (comptable) apporte des précisions sur des graphiques projetés à l'écran.

J. LEVI-VALENSI continue sur la section d'investissement.

C. GENRE précise que les 2 CFU seront votés en même temps

2°) Adoption du Compte financier unique 2024 de la Régie de vente de caveaux

J. LEVI-VALENSI donne les chiffres.

C. FREMY revient sur le CFU de la Commune. Elle comprend qu'il y a un taux de réalisation des investissements de 53 %. On avait prévu 5.7 millions et on a réalisé 3 millions. Ce sont des investissements qui ont été décalés ou retardés ?

J. LEVI-VALENSI répond que le rythme des paiements suit nos capacités de réalisations et de trésorerie. Il faut pouvoir payer et récupérer les subventions. Le décalage vient de là.

J. GERARD dit qu'il y a quelques points importants sur le compte financier :

- le rythme et les montants investis sont importants
- de nombreuses de subventions sont lentes à arriver
- litiges sur 2 ou 3 lots sur l'extension de l'école : une expertise a été faite et il faudra que l'assurance du maître d'œuvre fonctionne et celle de l'entreprise aussi.

En 2023 nous avons fait de très bons résultats en fonctionnement mais nous n'avons pas rentré toutes les subventions en investissement. Nous avons dû compenser ce déficit d'investissement par les résultats positifs de fonctionnement pour couvrir ce déficit. Donc nous n'avons plus d'excédent de fonctionnement reporté.

C. GENRE évoque une autre baisse importante de recettes : la baisse de la dynamique des ventes immobilières. Historiquement nous avons une recette moyenne sur les taxes additionnelles sur les ventes foncières de 550 000 € et l'année dernière nous avons reçu uniquement 304 000 €.

J. GERARD dit qu'heureusement nous avons conservé la taxe sur la consommation finale d'électricité qui représente une belle somme. Nous avons multiplié par 1.5 cette année le montant de la dotation DSC.

J. LEVI-VALENSI dit que nous avons mené les opérations de front, des décaissements importants de façon simultanée. La récupération des subventions est décalée dans le temps. Nous avons eu un emprunt 2024 de 675 000 €, plus le crédit relais que nous rembourserons avec les subventions à venir. Nous avons un rythme d'investissement conséquent.

C. GENRE commente le tableau des investissements depuis 2018. L'excédent historique de fonctionnement a été consommé.

J. LEVI-VALENSI continue à commenter les graphiques.

S. ROCHEZ demande combien il nous manque de subventions.

M. ARNAUD répond qu'il manque 700 000 €.

J. GERARD dit que nous avons des perspectives favorables sur des ventes de terrains (Plan d'Aigues, la Pile). Nous avons aussi un terrain récupéré à la Cogedim.

J. LEVI-VALENSI dit que la vente du terrain au Plan d'Aigues est déjà bien avancée. Il sera l'un des sujets de la prochaine commission urbanisme.

J. GERARD rajoute que le terrain au Plan d'Aigues devrait rapporter 750 000 € et que 90 % de la plus-value est intégrable au fonctionnement.

Il dit également que nous avons toujours équilibré la dette avec le remboursement ce qui fait que la dette restait stable et la dette par habitant diminuait.

J. LEVI-VALENSI sort de la salle pour le vote.

D. CAMHI demande de voter les pour les 2 CFU.

Unanimité pour le budget

Unanimité pour la Régie de vente de caveaux

3°) Affectation des résultats 2024 sur le budget communal

J. LEVI-VALENSI précise que le déficit de fonctionnement est de 7 534 €.

- Affectation du résultat cumulé déficitaire de fonctionnement, de **7.534,93 €**, pour :
 - **7.534,93 €** au compte D002 en dépenses de fonctionnement
 - **0 €** au compte 1068 en investissement
- Affectation de l'excédent cumulé d'investissement de **192.347,36 €** pour :
 - **+ 192.347,36 €** au compte R001 en investissement

J. GERARD dit que nous étions obligés d'affecter un excédent de fonctionnement pour combler un déficit de fonctionnement. Malheureusement l'inverse n'est pas possible.

Unanimité

4°) Affectation des résultats 2024 de la Régie de vente de caveaux

J. LEVI-VALENSI donne les chiffres :

- Affectation du résultat cumulé excédentaire d'exploitation, de 20.238,39 € pour :
 - 20.238,39 € au compte R002 en recettes d'exploitation
 - 0 € au compte 1068 en investissement
- Affectation du résultat cumulé excédentaire d'investissement de 24.746,18 €
 - 24.746,18 € au compte R001 en recettes d'investissement

Unanimité

5°) Modification de la délibération budgétaire spéciale sur le budget 2025

J. LEVI-VALENSI explique que la délibération budgétaire spéciale permet d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget. Elle est prise en fin d'année.

La délibération d'aujourd'hui précise les volumes financiers consommés.

On avait prévu d'exécuter un montant de travaux de 348.550 € mais nous avons en réalité peu réaliser.

Les dépenses en AP/CP ne sont pas concernées par cette délibération.

Unanimité

J. LEVI-VALENSI ajoute que nous avons rencontré des difficultés avec la trésorerie sur le règlement des crédits de paiement en investissement sur les 4 premiers mois de l'année. Nous avons été coincés par une circulaire qui a modifié la possibilité de régler des AP/CP dans la limite du tiers des Autorisations de Programme ouvertes l'année précédente. Le Sous-préfet est intervenu pour résoudre le blocage.

Nous pensons voter le budget 2026 au mois de décembre, mais sans les chiffres consolidés de l'année précédente et sans les informations sur les dotations ni sur les recettes fiscales.

6°) Vote des taux des taxes communales 2025

J. LEVI-VALENSI explique que ces dernières années, la Municipalité a très peu fait évoluer les taux des impôts locaux.

Il donne les taux :

	2011	2016	2022 *	2023
Taux taxes Habitation	14,40%	14,70%	0%	15,89%**
Taux taxe Foncière bâti	21,35%	21,90%	36,95%	38,95% ***
Taux taxe Foncière non bâti	38,25%	39,00%	39,00%	39,00%

Il donne les chiffres du calcul prévisionnel des recettes des impôts locaux 2025

	Bases 2025	Taux 2024	Taux 2025 (Inchangé)	Produits 2025
Taux taxe Foncière bâti	8.273.000	38,95%	38,95%	3.222.334
Taux taxe Foncière non bâti	138.000	41,11%	41,11%	56.978
Taxe d'habitation	747.700	15,89%	15,89%	118.810
				3.398.122

Compensations	76.172
Coefficient correcteur	230.460

TOTAL	3.704.754
--------------	------------------

J. LEVI-VALENSI demande à M. ARNAUD comment se calcule le coefficient correcteur.

M. ARNAUD explique que lors de la suppression de la taxe d'habitation en 2021, l'Etat a regardé ce que touchait les communes en termes de Taxe d'habitation et ce qu'allait toucher les communes lorsque la Taxe d'habitation serait compensée par la Taxe foncière qu'elles allaient récupérer du Département. Les communes qui touchaient plus ont eu un coefficient correcteur négatif et donc se sont vues retirer de l'argent. Les communes qui récupéraient moins de taxes foncières du Département ont un coefficient correcteur favorable.

J. GERARD dit que la suppression de la taxe d'habitation a été une punition pour les communes de notre taille. Les taux pris en compte sont de 2020 mais avec les bases de 2017. Les 350 nouveaux logements réalisés ne sont pas pris en compte dans la base de la taxe d'habitation. Il faut demander une vérification des bases. Il a retrouvé des erreurs dans les calculs des services de l'Etat. On nous a signifié une base pour 2025 de 8 273 000 €. Or quand il a réajusté par rapport au taux d'évolution de 1,7 % cette année de réactualisation des bases décrétées par l'Etat on arrive à 8 460 000 € soit 180 000 € d'écart et cet argent-là devrait générer 70 000 € de plus de taxes supplémentaires. Les logements sont enregistrés par l'Etat avec 2 ou 3 ans de retard. Il n'arrive pas à avoir les bases réelles de l'ajout communal et départemental. Il regrette de ne pas avoir été invité à la Commission communale des impôts, qui se réunit chaque année avec le géomètre du cadastre pour travailler sur les bases d'imposition. Et la population a été minorée par L'INSEE (300 habitants), ce qui nous fait perdre de l'argent.

J. LEVI-VALENSI dit que la CCID s'est bien passée. Il n'y a pas eu d'incohérence dans ce qui a été présenté.

J. GERARD dit qu'entre 2024 et 2025 l'augmentation est très faible : moins de 1 % alors que l'Etat a revalorisé les bases de 1.7 %.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il y a un travail à faire en lien avec le service de l'état, mais nous avons du mal à obtenir des réponses. Plusieurs courriers de demande d'information et de rendez-vous n'ont pas abouti.

J. GERARD ajoute que CDC Habitat a été exonéré de Taxe foncière.

J. LEVI-VALENSI termine en disant que nous n'augmenterons pas les impôts cette année sur la commune.

Unanimité

7° Vote du budget primitif 2025 de la Commune

J. LEVI-VALENSI dit qu'une note relative au vote du budget a été envoyée. Il détaille cette note et donne des chiffres.

Nous ne serons pas impactés par le nouveau dispositif Dilico pour l'année 2025.

M. ARNAUD dit que ce dispositif est une ponction sur les résultats de certaines communes pour redresser les finances de l'Etat.

J. LEVI-VALENSI dit que les cotisations sociales ont augmenté et cela va s'étaler sur 4 ans (12 % en tout). Le chapitre 12 va augmenter cette année de 42 000 € ! Dans 4 ans nous aurons 160 000 € en moins sur le chapitre 12. Il va y avoir également cette année une augmentation de dépense de fonctionnement pour la piscine.

S. ROCHEZ dit que la piscine a fonctionné pendant de nombreuses années et on y arrivait.

J. GERARD répond que même les bonnes années nous avons un déficit de 20 000 à 30 000 €.

J. LEVI-VALENSI dit que nous subissons une augmentation de la taxe SRU. Pour les 4 dernières années nous avons fait plus de 300 logements sociaux sur la commune. L'année dernière nous avons eu une pénalité à hauteur de 60 000 € avec une majoration de 60 000 €. Mais nous avons eu un dégrèvement de 50 000 € parce que nous avons donné des subventions foncières pour du logement social. Ce qui fait que nous avons payé l'année dernière une pénalité de « seulement » 76 000 €.

C. GENRE dit que nous avons fait énormément de logements sociaux depuis 4 ans. Et pourtant quand on regarde le pourcentage de logements sociaux sur la commune, il a baissé l'année dernière. Il y a encore beaucoup d'opérations privées qui se limitent à 4 logements, et à 4 logements il n'y a pas d'obligation de faire un logement social.

J. LEVI-VALENSI dit qu'en 2024 nous avons 2 448 résidences principales et 355 logements sociaux soit 14.5 %. Il nous manquait 255 logements pour arriver aux 25 %.

Cette année nous allons payer une pénalité de 85 000 € majorée de 77 000 € et sans le dégrèvement des 50 000 €. Le Préfet a bien dit qu'il fallait produire des logements sociaux.

S. ROCHEZ demande combien de communes arrivent à avoir le quota de logements sociaux.

J. LEVI-VALENSI répond très peu. Eguilles a eu une pénalité de 500 000 €.

J. GERARD donne le nom de quelques communes concernées : Eguilles, Vitrolles, Marignane, Berre l'Etang, Gardanne, la Roque d'Anthéron, ...

J. LEVI-VALENSI dit que même avec la meilleure volonté du monde c'est quasiment impossible de rattraper le retard.

J. GERARD dit que nous avons donné il y a 3 ou 4 ans l'aide des subventions foncières pour du logement social. Cela nous a permis de diminuer notre pénalité. Nous sommes en section d'investissement quand on verse une subvention à un opérateur et on économise de la pénalité de fonctionnement. C'est le seul avantage.

J. LEVI-VALENSI répond que budgétairement c'est malheureusement neutre.

J. GERARD dit qu'aujourd'hui on a un peu d'excédent en investissement et donc on pourrait se le permettre.

D. PETIT demande combien nous coûte les logements sociaux (école, CCAS...).

J. LEVI-VALENSI répond qu'il nous faut des logements sociaux mais si on devait attendre le quota on aurait du mal à assurer les services à la population : crèche, école....

J. GERARD dit que les gens qui logent dans des logements intermédiaires (ceux que CDC Habitat a acheté avec l'exonération de la taxe foncière) auraient participé à la vie du village car ils ont une aisance financière supérieure aux gens des HLM, qui en ont souvent plus de jeunes enfants.

La taxe d'habitation de 1.2 millions payait la politique petite enfance jeunesse, la politique scolaire et la politique vie associative.

J. LEVI-VALENSI continue à donner des chiffres.

Il parle du terrain au Plan d'Aigues qui n'a pas été inscrit au BP 2025. Nous avons réussi à équilibrer notre budget sans l'inscription de cette recette au budget. Le terrain de la Pile a été inscrit au BP 2025 puisque le PC a été déposé.

La Présidente de la Métropole a annoncé la poursuite du contrat CCPD jusqu'en décembre 2025.

Il continue à donner des chiffres.

Nous avons 4 départs à la retraite en 2025 qui ne permettent pourtant pas de compenser totalement l'évolution des autres charges de personnels.

Un recrutement d'un agent de Police municipale devrait intervenir d'ici le début de l'été.

Il continue à donner des chiffres.

Pour rappel, entre 2013 et 2022 on a perdu 55 % des dotations de l'Etat.

Il continue à donner des chiffres.

Abstention de S. ROCHEZ, G. BESSE, J. PRUNARET, C. BARRIERE

8°) Vote du budget primitif 2025 de la Régie de vente de caveaux

J. LEVI-VALENSI donne les chiffres :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	58.935,17	58.935,17
Investissement	73.681,35	73.681,35
TOTAL	132.616,52	132.616,52

Unanimité

9°) Transaction au sujet du contrat de maintenance de la Seigneurie

J. LEVI-VALENSI explique que les protocoles transactionnels visent à prévenir des recours judiciaires entre des tiers et notre collectivité.

Le gymnase a été construit dans le cadre d'un marché global sur performance, procédure assez novatrice dans le cadre du Code des marchés publics. A l'issue de la construction de ce gymnase le groupement conjoint était tenu de nous proposer un contrat de maintenance.

Nous avons eu des problèmes avec la chaleur dans le gymnase, et le groupement ne nous a pas fourni ce contrat de maintenance dans les temps. Cependant les opérations de maintenance sont réalisées. Il ne peut pas signer un contrat rétroactif de 3 ans. Nous avons donc négocié un contrat et un avenant. Et ce que nous n'avons pas payé sur les 3 dernières années, nous l'étalons sur les 3 prochaines années.

S. ROCHEZ demande concrètement quel était leur travail.

C. GENRE dit qu'il y a de la maintenance thermique, électrique, plomberie, et VMC.

D. PETIT demande si ce n'était pas au titre de la garantie.

J. LEVI-VALENSI répond que ce n'est pas au titre de la garantie.

D. JARNIGON demande si la plomberie c'est de la maintenance ou de la réparation.

J. LEVI-VALENSI répond que c'est préventif et curatif. On a bien tout vérifié avec un assistant. On est arrivés à ce protocole d'accord qu'on vous propose aujourd'hui. Le contrat initial est de 39 900 €HT. Plutôt que d'aller en contentieux, on propose un protocole d'accord équilibré.

D. JARNIGON demande pourquoi ils n'ont pas fait de contrat.

J. LEVI-VALENSI répond parce qu'ils ont réalisé une prestation de service.

J. GERARD dit que le protocole d'accord est très ciblé.

J. LEVI-VALENSI dit que nous avons également un problème sur les tatamis. On nous a livré 2 séries de densité très différentes avec la même référence. Les tatamis ont été envoyés en expertise.

Il y a également un problème d'odeur dans le hall depuis le début.

C. GENRE dit que le problème vient d'une descente pluviale qui est cassée au niveau du parvis. Il y a des matières organiques en décomposition. Une inspection caméra a été faite et nous avons commandé un curage. Une autre inspection caméra doit être faite pour savoir à quelle distance du bâtiment la casse a eu lieu. Le constructeur doit jusqu'à 2 mètres et au-delà c'est l'entreprise qui a fait les VRD qui doit prendre en charge. Ce n'est pas un problème de maintenance.

Unanimité

Départ de A. RUBIOLO qui donne pouvoir à A.L. FALQUERO.

10°) Formation des élus

J. LEVI-VALENSI dit que c'est un point extrêmement important pour lui. Nous avons la chance d'être accompagné par l'ATD.

J. GERARD dit que beaucoup d'élus ont profité de ces formations.

J. LEVI-VALENSI dit que nous avons délibéré sur les orientations de la formation et pas sur la possibilité de prise en charge par la commune de la perte de salaire des élus en activité qui ne sont pas payés lorsqu'ils sont en formation. Les conditions sont les suivantes :

- 18 jours maximum par élu, et pour la durée du mandat
- Au taux de 1.5 fois le SMIC

D. CAMHI demande si les défraiements de transport et repas sont pris en charge

J. LEVI-VALENSI répond que le remboursement des frais afférents se fera selon la réglementation du décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État.

C. GENRE dit que le trésor public vérifiera que l'écu salarié n'a pas été payé par son employeur. Il faut que l'écu soit en situation de congé sans solde.

Unanimité

11°) Règlement intérieur du conseil municipal

J. LEVI-VALENSI dit qu'il a voulu mettre l'accent sur la concertation citoyenne sur ces dernières années de mandat notamment au travers du projet de la cave coopérative, mais pas uniquement. Nous avons créé lors du dernier Conseil municipal 5 comités consultatifs qui permettent de discuter d'égal à égal avec des acteurs de la société civile. Nous avons créé également une Commission de pilotage et il a fallu mettre à jour ces Comités de consultations et cette Commission dans le cadre de notre règlement intérieur.

C. FREMY demande s'il est possible de planifier les Conseils municipaux sur l'année.

J. LEVI-VALENSI dit que c'est aussi son souhait. Il y aura déjà un Conseil municipal en mai, en juin et en décembre pour le vote du budget.

Unanimité

12°) Convention de partenariat avec la société WeCreative

J. LEVI-VALENSI dit que c'est une plateforme d'entraide entre parents. Un premier partenariat a été établi l'année dernière et cela n'a pas très bien fonctionné. 150 profils ont été créés sur l'application sur 450 foyers et seuls 40 sont allés au bout de l'inscription. Les gens ne vont pas au bout de leur inscription car c'est complexe. La Commune devait participer à 1 € à hauteur de chaque inscription pour la sécurisation. Là on vous propose de repartir sur un partenariat mais sans participation financière de la Commune. Pour autant cela peut-être très utile pour les parents.

S. ROCHEZ demande si le problème est fonctionnel.

J. LEVI-VALENSI répond que la difficulté vient de la vérification numérique de l'identité.

D. CAMHI dit qu'il y a une soirée portes ouvertes à la maternelle et qu'il serait peut-être bien d'inviter WeCreative.

Unanimité

Décisions du maire :

2025-002D : Souscription d'une ligne de trésorerie interactive à hauteur de 500 000 € auprès de la Caisse d'épargne

Questions diverses :

D. JARNIGON revient sur la maintenance du système d'accès numérique du gymnase de la Seigneurie. Les badges ont été installés il y a 4 ans. Cela ne fonctionne plus car le marché ne prévoyait pas de contrat de maintenance.

On peut avoir des badges avec des horaires configurés et que la salle s'éteigne toute seule à une certaine heure. Cela peut aussi se faire pour le chauffage.

Il serait bien également d'avoir un deuxième lecteur de badge à la mairie.

Le logiciel est installé sur l'ordinateur d'Alice REY mais il faudrait faire évoluer le système qui n'est pas assez sécurisé avec un risque de perte de données et d'arrêt du fonctionnement.

J. LEVI-VALENSI dit que le système de base qui a été choisi dans ce marché était performant.

D. JARNIGON dit que la maintenance fonctionne selon un système de crédits. On en avait 100 et chaque fois qu'il y a une modification à apporter (horaire ou autre) cela consomme des crédits. Ce qu'on ne savait pas. Il faudra en profiter pour changer le système d'accès de l'école de musique.

S. ROCHEZ dit qu'il faut donc acheter des crédits.

D. JARNIGON dit qu'il y a aussi une solution de crédit illimité.

J. LEVI-VALENSI demande si on a regardé le contrat initial.

D. JARNIGON dit qu'il n'a pas eu le contrat. Juste les devis.

C. GENRE répond que cette maintenance n'était pas prévue dans le MPGP.

J. LEVI-VALENSI demande à D. JARNIGON de suivre cela avec S. BOULINGUEZ et les services techniques.

S. ROCHEZ demande s'il est prévu de mettre une caméra vidéo au rond-point de Queyrelhier.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il est prévu à terme qu'il y ait une caméra à ce rond-point. Mais le site prioritaire cette année, c'est le carrefour du Super U.

S. ROCHEZ demande le prix d'une caméra.

C. GENRE répond que cela coûte 20 000 €HT pour le carrefour de Super U.

J. LEVI-VALENSI pense que cela coûte un peu plus cher en fonction des contraintes techniques. C'est une priorité pour lui. Il a identifié 4 ou 5 lieux prioritaires dont Queyrelhier.
Cependant la vidéosurveillance coûte cher en investissement, mais aussi en maintenance. Nous avons déjà beaucoup de caméras sur la commune (plus d'une quinzaine).

J. GERARD dit que nous avons été précurseur sur la vidéo surveillance.

J. LEVI-VALENSI dit que lors de la prochaine commission sécurité il demandera à Y. FALCHI de faire un point détaillé sur le parc des vidéos surveillances installées.
Si on communique massivement sur les caméras de vidéo surveillance elles vont perdre de leur efficacité.

Fin de la séance à 21H20.

Fait à Saint Cannat, le 22 mai 2025.

Le Secrétaire
Guillaume SORBA



Le Maire,
Joël LEVI VALENSI